

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 34 (1987)
Heft: 5

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Romont: 13^e Assemblée générale de l'Association des instructeurs romands de protection civile (AIRPC)

Tâche d'instructeur: exigeante...!

mpl. Une soixantaine de participants s'étaient rendus à Romont par des routes quasi hivernales. Cette assemblée était honorée de la présence de personnalités cantonales, communales et du représentant de l'Office fédéral de la protection civile à Berne. Bilan de l'année écoulée: l'AIRPC peut s'estimer satisfaite des résultats obtenus, mais la tâche des instructeurs devient toujours plus exigeante.

Après avoir signalé deux démissions au comité, celles de Mme Nicole Walder, remplacée par Mme Carola Pont (Morges) et de M. Jean-Charles Moret (Martigny) remplacé par M. Christian Berguerand (de Martigny également), M. André Moser, président, a énuméré les nombreuses activités du comité en 1987 (il s'est réuni 7 fois), et la réussite du rallye 86 comme de la journée d'instruction au centre de Schwarzenburg. A cette occasion, «MM. Mumenthaler, directeur, et Hess, chef de la division Instruction de l'Office fédéral de la protection civile, ont été agréablement surpris de la motivation et l'activité qui animent notre association».

Le président a mentionné les difficultés toujours plus nombreuses rencontrées dans les cours de protection civile, exigeant une remise en question permanente des instructeurs.

Il souhaite une présence plus active et plus nombreuse aux manifestations «comme un gage de motivation pour un perfectionnement supplémentaire aux qualités d'instructeurs».

Commission technique

M. A. Messerli, chef de cette commission, a rappelé l'intérêt du voyage d'étude (4 jours) en France, en 1985. De tels échanges internationaux sont très enrichissants pour visiteurs et visités. La formation permanente des instructeurs est impérative. Dans cette optique un voyage d'étude dans le nord de l'Europe est envisagé en 1989, pour la quinzième année d'existence de l'AIRPC. Cette année, un nouveau rallye sera organisé, ainsi qu'une visite commentée à Air Glaciers, en Valais.

Information

M. Mauritz Boschung, chef de la section d'information de l'OFPC, a salué l'assemblée, et rappelé la nécessité d'élever toujours plus le niveau des connaissances des instructeurs à tous les niveaux: fédéral, cantonal et communal. Les chefs locaux devraient pouvoir suivre un cours à Schwarzenburg tous les quatre ans.

Concernant l'image de marque de la PCi, auprès du grand public, un grand

A ce jour l'AIRPC compte 314 membres, soit une augmentation de 14 membres par rapport à 1986, malgré 9 démissions. A noter qu'une partie de ces dernières sont dues à l'application du nouveau statut des CFF dans le canton de Vaud. Au moment de sa création, en 1974, l'AIRPC comptait une centaine de membres.

Actuellement, l'effectif se répartit comme suit:

Berne (Jura bernois)	41
Fribourg	19
Genève	47
Jura	13
Neuchâtel	32
Tessin	1
Valais	45
Vaud	116
Total	314

effort a été entrepris. Une meilleure connaissance de la PCi, passe par l'information. Déjà des spots ont été présentés à la télévision, concernant les essais d'alarme. En septembre, ces

spots seront de nouveau diffusés. Une information identique, à la radio, est en cours de négociation. Films seront disponibles dans deux ou trois mois:

- Préparation à l'intervention de la protection civile
- Les femmes dans la protection civile
- Protection des biens culturels
- Engagement en cas de catastrophe. Titre de ce dernier film: «Quand la montagne bouge»

Information toujours, entre la PCi et l'armée:

- Dans les écoles d'officiers
- A l'école centrale
- Introduction à la protection civile dans le dernier cours de répétition de la Landwehr (Unité DCA)

En 1987, les deux priorités de l'information destinée au grand public (et cela peut paraître élémentaire):

1. Informer la population de l'existence des pages concernant les prescriptions de la PCi dans l'annuaire téléphonique.
2. Les abris – Comment les utiliser en temps de paix.

Un matériel d'information très diversifié a été édité: plaquettes, dépliants, à destination du public.

A noter également que l'insigne PCi sera modifié pour s'harmoniser au niveau international. C'est sur un triangle bleu sur carré rouge que chaque pays devra concevoir son logo.

L'année prochaine, l'assemblée AIRPC se tiendra dans le canton de Neuchâtel. M. Butty, venu apporter les salutations de l'Etat de Fribourg espère pouvoir accueillir le rallye 1991 dans les nouveaux locaux du Centre de la PCi de Fribourg, dont la construction doit être décidée prochainement.

Un vin d'honneur offert par la commune de Romont clôturait cette assemblée. □

